

[Texte]

Mr. Priddle: No, Mr. Chairman, the board itself has not discussed this. Really, that is a policy issue for the government, working through Parliament, of course, rather than something for the regulatory agency itself to decide where it ought to be located.

Mr. Stupich: From some of the material I have seen, and I am sure you have seen, there may be a public perception that you are more under the influence of the oil industry than you are under the organizations that represent consumers and that most of the consumption of energy is in the east. I am sure you are aware of this. It came out with some of the questions from Mrs. Catterall. I expect that one of your concerns will be to reassure people that such is not the case.

• 1720

Mr. Priddle: Mr. Chairman, I will take every opportunity, and I will use this one, to assure the committee that the board is very conscious of the importance of being and of being seen to be independent of all those who apply to it for certificates, licences, permits, orders and the like, and independent from those who intervene in its proceedings. We are very proud of that and we will make every effort to retain that independence and to express it publicly and if necessary to take steps, say by way of a code of conduct for board members and staff, to ensure that this reality is also the public perception.

I would like to comment to Mr. Stupich that there have been some in Calgary who have feared that if the board moves there it would have almost a perverse effect vis-à-vis that sector of the energy industry, and that the board would be so anxious to demonstrate its independence that it would be less rather than more responsive to the upstream oil and gas industry. But seriously, I would like to reassure the committee that the board's complete independence as a court of record, as a quasi-judicial tribunal, as an adviser to the government is very high in the board's consciousness.

Le président: Dix minutes pour le tour de la représentante gouvernementale, madame Sparrow.

Mrs. Sparrow: Just in general overview with regard to the National Energy Board being responsible for reserves, demands, consumption, transportation and exports of oil gas and electricity, and the future demands as well, could you, Mr. Priddle, give us a percentage average that a majority of your work, say 90%, is oil and gas, vis-à-vis electricity being 10%, or is that an...?

Mr. Priddle: I think if you spoke of our regulatory work, unusual for a regulatory tribunal we do have the responsibility, as Mrs. Catterall pointed out, under part II of our act to give advice on energy matters. So if I abstract from that and look only at the regulatory side of the business, yes, I would think that 80:20 or 90:10 would be about the right ratio of oil and gas vis-à-vis all other specific energy forms.

[Traduction]

M. Priddle: Non, monsieur le président, nous n'avons jamais discuté de cela à l'Office. En fait, c'est une question d'orientation politique qui relève du gouvernement et qu'il lui appartient de faire adopter par le Parlement. Il n'appartient pas à un organisme de réglementation de décider lui-même où il devrait être situé.

M. Stupich: D'après certains documents que j'ai lus—et je suis convaincu que vous les avez lus aussi—, l'opinion publique estime que vous êtes davantage influencés par l'industrie pétrolière que par les organismes de défense du consommateur. D'ailleurs, la consommation s'effectue surtout à l'est. Je suis sûr que vous êtes au courant de cela. En outre, certaines des questions de Mme Catterall allaient en ce sens. Je suppose que vous voudrez rassurer les gens et leur dire que ce n'est pas le cas.

M. Priddle: Monsieur le président, je vais saisir toutes les occasions, et entre autres, celle-ci, pour donner au comité l'assurance suivante: l'Office est très conscient de l'importance d'être et de paraître indépendant vis-à-vis de tous ceux qui présentent des demandes de certificats, de licences, de permis, d'ordonnances, etc ainsi que de tous ceux qui interviennent dans ses délibérations. Nous sommes très fiers de notre indépendance et nous ferons tous les efforts nécessaires pour la conserver et pour la réitérer publiquement. Le cas échéant, nous pourrions prendre des mesures, notamment l'adoption d'un code d'éthique pour les membres et le personnel de l'Office, pour nous assurer que cette réalité se reflète aussi dans l'opinion publique.

Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Stupich. Celui-ci a dit que d'aucuns craignaient, à Calgary, que le déménagement de l'Office là-bas ait un effet contraire à celui recherché en ce qui concerne le secteur énergétique. On craint que l'Office s'inquiète tellement de paraître indépendant qu'il sera moins plutôt que plus sensible au secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière. Mais sérieusement, je tiens à rassurer le comité. L'Office tient beaucoup à son indépendance complète en tant que tribunal d'enregistrement, en tant que tribunal quasi-judiciaire et en tant que conseiller du gouvernement.

The Chairman: Ten minutes for the government representative, Mrs. Sparrow.

Mme Sparrow: Un simple commentaire général. Étant donné que l'Office national de l'énergie est responsable des réserves, de la demande, de la consommation, du transport et de l'exportation du pétrole, du gaz et de l'électricité, sans compter de la demande future, monsieur Priddle, pourriez-vous nous donner un pourcentage approximatif concernant la majeure partie de votre travail; diriez-vous que le pétrole et le gaz représentent 90 p. 100 et l'électricité 10 p. 100, ou est-ce...?

M. Priddle: Nous assumons une responsabilité inhabituelle pour un tribunal de réglementation. En effet, comme l'a signalé Mme Catterall, la partie II de notre loi nous donne le mandat d'offrir des conseils sur les questions énergétiques. Si je fais abstraction de ce rôle et que je considère uniquement l'aspect réglementation de notre travail, je dirais qu'un ratio de 80:20 ou de 90:10 représente la part consacrée au pétrole et au gaz par rapport à toute autre forme d'énergie en particulier.